

## Choix de la carte

**5 000 miles en  
cadeau de bienvenue**



- Carte principale CHF 230.– par an  
 Carte supplémentaire CHF 70.– par an

Je suis déjà membre Flying Blue. Mon numéro d'adhésion: \_\_\_\_\_  
 Si vous n'êtes pas encore membre Flying Blue, vous pouvez vous inscrire gratuitement en ligne sur [www.airfrance.ch](http://www.airfrance.ch)  
 ou [www.klm.ch](http://www.klm.ch), rubrique Flying Blue, puis reporter votre numéro d'adhésion sur la présente demande.

Numéro de la carte principale (à indiquer en cas de commande ultérieure): \_\_\_\_\_

Limite globale = montant maximal pouvant être dépensé pour toutes les cartes principales et supplémentaires liées à cette relation client

Je choisis la limite globale suivante:  CHF 8 000.–  CHF 10 000.–  CHF 15 000.–  CHF 20 000.–  Souhait: CHF \_\_\_\_\_ 000.–

La limite globale souhaitée est examinée individuellement et fixée en fonction de votre situation financière.

Pour les titulaires de carte avec l'option de paiement par acomptes, la limite globale octroyée correspond de surcroît à la limite de crédit convenue.

## Carte principale: données personnelles

Madame  Monsieur  Titre \_\_\_\_\_

Date de naissance JJ MM AAAA

Prénom \_\_\_\_\_

Etat civil \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Nationalité \_\_\_\_\_

### Adresse de domicile

Rue/numéro \_\_\_\_\_

(joindre obligatoirement une copie d'une pièce d'identité officielle avec photo)

NPA/localité \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Lieu d'origine (CH) \_\_\_\_\_

Domicilié-e à cette adresse depuis JJ MM AAAA

Cocher le type de permis de séjour  B  C  G  Autre \_\_\_\_\_

Adresse précédente \_\_\_\_\_

(joindre obligatoirement une copie du permis de séjour avec photo)

Permis de séjour CH depuis JJ MM AAAA

### Adresse de correspondance (si différente de l'adresse de domicile)

Prénom \_\_\_\_\_

Téléphone privé/portable \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Téléphone professionnel \_\_\_\_\_

Rue/numéro \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

NPA/localité \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Langue de correspondance  Français  Deutsch  Italiano  English

Estampage de la carte (prénom et nom):

\_\_\_\_\_  
 (max. 21 caractères, espaces comprises, uniquement majuscules, sans trémas/accents)

## Carte principale: profession et situation financière

Situation  Employé-e  Indépendant-e  Retraité-e  Ecolier/écolière  Apprenti-e  Etudiant-e  \_\_\_\_\_

Employeur \_\_\_\_\_

Employé-e depuis JJ MM AAAA

NPA/localité \_\_\_\_\_

Revenu annuel brut CHF \_\_\_\_\_.-

Profession/fonction \_\_\_\_\_

Appartement/maison  Locataire  Propriétaire

Frais de logement mensuels CHF \_\_\_\_\_.-

## Carte supplémentaire: données personnelles

Madame  Monsieur  Titre \_\_\_\_\_

Téléphone privé/portable \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Téléphone professionnel \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Rue/numéro \_\_\_\_\_

Langue de correspondance  Français  Deutsch  Italiano  English

NPA/localité \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Estampage de la carte (prénom et nom):

Date de naissance JJ MM AAAA

\_\_\_\_\_  
 (max. 21 caractères, espaces comprises, uniquement majuscules, sans trémas/accents)

Nationalité \_\_\_\_\_

Lieu d'origine (CH) \_\_\_\_\_

## Mode de paiement

Banque/Poste \_\_\_\_\_

IBAN \_\_\_\_\_

NPA/localité \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Les coordonnées bancaires doivent impérativement être indiquées.

### Je choisis le bulletin de versement (BVR) et règle ma facture mensuelle au moyen d'un bulletin de versement.

Si nécessaire, je peux bénéficier de l'option de paiement par acomptes. La convention de paiement par acomptes fait partie intégrante de la présente demande de carte. L'activation de l'option de paiement par acomptes n'aura lieu qu'après un examen de ma capacité de crédit et une confirmation de la part de Viseca. L'octroi d'un crédit est interdit s'il occasionne un surendettement.

### Facture électronique gratuite

Chaque facture mensuelle au format papier envoyée par courrier sera facturée CHF 2.–. Vous pouvez choisir de ne pas recevoir de facture papier payante et opter pour l'envoi chaque mois d'une facture électronique gratuite au format PDF. Activez cette fonctionnalité dans votre service numérique VisecaOne.

## Identification de l'ayant droit économique

En tant que titulaire de la carte principale/qu'auteur de la demande de carte principale, je déclare que les fonds versés à l'émettrice de cartes de crédit, servant au règlement des factures de la carte de crédit principale et, le cas échéant, de la carte supplémentaire, et/ou dépassant leur montant (veuillez cocher ce qui convient),

- m'appartiennent exclusivement.  
 appartiennent conjointement à moi-même et au/à la titulaire de la carte supplémentaire.  
 appartiennent exclusivement au/à la titulaire de la carte supplémentaire.

appartiennent à la/aux personne(s):  
 Prénom, nom, date de naissance, nationalité, adresse de domicile, pays

En tant que titulaire de la carte principale/qu'auteur de la demande de carte principale, je m'engage à changement dans les données indiquées à la banque ou à l'émettrice de cartes de crédit. Le fait de remplir intentionnellement le présent formulaire de manière erronée est punissable (art. 251 du Code pénal suisse, faux dans les titres; peine encourue: peine privative de liberté de cinq ans au plus ou peine pécuniaire).

**Important: veuillez compléter la page suivante!**

**VisecaOne, le service numérique gratuit pour tout ce qui a trait à votre carte de crédit**

VisecaOne (Internet et app) regroupe l'ensemble des services numériques en lien avec votre carte de crédit. Pour pouvoir en profiter, vous devez vous enregistrer au moyen de votre smartphone ou téléphone portable personnel. Toutes les informations utiles concernant l'enregistrement à VisecaOne vous sont envoyées par courrier postal après l'émission de la carte.

**Convention d'option de paiement par acomptes**

Convention d'option de paiement par acomptes pour les titulaires des cartes de crédit de Viseca Card Services SA (exclusivement pour le mode de paiement «Bulletin de versement avec l'option de paiement par acomptes») entre Viseca Card Services SA, Hagenholzstrasse 56, Case postale 7007, 8050 Zurich, Suisse (ci-après «Viseca»), et le titulaire de carte qui choisit l'option de paiement par acomptes.

**1. Conclusion de la convention d'option de paiement par acomptes**

Par l'apposition de sa signature sur la présente convention d'option de paiement par acomptes/demande de carte de crédit, le titulaire de la carte de crédit déclare accepter les dispositions ci-après régissant l'option de paiement par acomptes pour le règlement des factures mensuelles de carte de crédit (factures mensuelles). La convention d'option de paiement par acomptes prend effet dès que le titulaire de la carte de crédit entre en possession d'une copie signée par Viseca de la présente convention d'option de paiement par acomptes. Cette copie de la convention d'option de paiement par acomptes est remise au titulaire de la carte de crédit dans la mesure où l'examen de sa capacité de crédit a fourni des résultats positifs, conformément aux dispositions du chiffre 5 ci-après. La limite de crédit individuelle qui lui est accordée sera communiquée au titulaire de la carte de crédit par écrit. Elle fait ensuite partie intégrante de la présente convention d'option de paiement par acomptes. Le droit de révocation par le titulaire de la carte de crédit conformément au chiffre 6 ci-après demeure réservé.

**2. Option de paiement par acomptes, limite de crédit et taux d'intérêt**

En concluant la présente convention d'option de paiement par acomptes, Viseca accorde au titulaire de carte l'option de payer les factures mensuelles par acomptes dans le cadre de la limite de crédit qui lui a été communiquée personnellement. La part impayée d'une facture mensuelle ajoutée au montant des nouvelles dépenses effectuées avec la carte ne peut pas dépasser la limite de crédit convenue. Le taux d'intérêt de crédit appliqué pour les montants facturés impayés équivaut à un taux d'intérêt annuel de 12%. Viseca peut en tout temps modifier le taux d'intérêt annuel, notamment en cas d'adaptation du taux d'intérêt maximum selon l'art. 1 OLCC. Toute modification éventuelle est communiquée au titulaire de carte de manière appropriée (p. ex. facture mensuelle). Les intérêts de crédit sont dus jusqu'à la date d'encaissement, conformément aux dispositions du chiffre 4 ci-après. Aucun intérêt composé n'est débité.

**3. Utilisation de la limite de crédit, montant minimal et remboursement**

En vertu de la présente convention d'option de paiement par acomptes, le titulaire de carte est autorisé à rembourser le montant facturé par acomptes. Le montant minimal payable chaque mois est indiqué sur la facture mensuelle. Il s'élève au minimum à 5% du montant total dû de la facture mensuelle, mais au moins à CHF 100.--, plus les taxes impayées, les intérêts impayés, les montants partiels en cas de retard de paiement et les montants partiels en cas de dépassement de la limite de crédit. Le titulaire de carte peut en tout temps rembourser la totalité du montant dû.

**4. Obligation de payer les intérêts et retard de paiement**

Le titulaire de carte recourt à l'option de paiement par acomptes lorsqu'il règle au moins le montant minimal (cf. chiffre 3), mais pas le montant total de la facture, dans le délai fixé sur la facture mensuelle. Dans ce cas, un intérêt de crédit (cf. chiffre 2) est facturé mensuellement, comme pour le compte courant, à compter du premier jour suivant la facturation. Si aucun paiement n'intervient dans le délai fixé sur la facture mensuelle, ou si le montant payé est inférieur au montant minimal (cf. chiffre 3) indiqué sur la facture mensuelle, le titulaire de carte est en demeure pour le montant correspondant. L'intérêt moratoire équivaut au taux d'intérêt annuel respectivement en vigueur.

**5. Capacité de crédit et information sur le crédit**

Les renseignements fournis par le titulaire de carte dans la demande de carte concernant la fortune et le revenu du titulaire de carte ainsi que les clarifications exigées par les prescriptions légales auprès d'organisations prévues à cet effet par la loi, comme le Centre de renseignements sur le crédit à la consommation (IKO), sont déterminants pour l'examen de la capacité de crédit. Viseca est également autorisée à se procurer des renseignements auprès des offices publics ou de la Centrale d'information de crédit (ZEK) et d'annoncer à la ZEK et/ou à l'IKO la conclusion et l'annulation de la présente convention, ainsi qu'un éventuel blocage de la carte en cas de retard qualifié dans le paiement ou d'emploi abusif de la carte, ou à effectuer une clarification ou faire un rapport auprès des organisations prévues à cet effet par la loi, comme l'IKO ou la ZEK. Le titulaire de carte confirme avoir pris connaissance et accepter que la ZEK ou d'autres organisations prévues à cet effet par la loi, l'IKO par exemple, peuvent rendre de telles données accessibles à leurs membres. L'octroi de crédit est interdit s'il entraîne un surendettement du titulaire de carte.

**6. Révocation et résiliation**

Le titulaire de carte est en droit de révoquer par écrit la présente convention d'option de paiement par acomptes dans un délai de 14 jours à compter de la réception de la copie signée par Viseca de la convention d'option de paiement par acomptes. En outre, la présente convention d'option de paiement par acomptes s'annule en cas de résiliation du contrat de carte de crédit. Autrement dit, la convention d'option de paiement par acomptes est le cas échéant considérée comme résiliée sans autre intervention de la part du titulaire de carte ou de Viseca. Tant le titulaire de carte que Viseca peuvent à tout moment résilier séparément la présente convention d'option de paiement par acomptes avec effet immédiat. La résiliation séparée de la présente convention d'option de paiement par acomptes de la part du titulaire de carte ou de Viseca annule uniquement l'option de paiement par acomptes. Le contrat de carte de crédit sur lequel elle est basée reste applicable avec tous les droits et obligations qui en découlent. En cas de résiliation juridique conforme de la convention d'option de paiement par acomptes, tous les montants dus à cette date deviennent immédiatement exigibles.

**7. Droit applicable**

Toutes les relations juridiques de Viseca avec le titulaire de carte ayant trait à la présente convention d'option de paiement par acomptes sont régies par le droit suisse. Le for judiciaire, le lieu d'exécution et le for de poursuite pour les titulaires de carte domiciliés en Suisse sont fixés conformément aux dispositions légales. Le lieu d'exécution, le for de poursuite et le for judiciaire pour toutes les procédures pour les titulaires de carte domiciliés à l'étranger sont à Zurich. Viseca demeure toutefois en droit d'ouvrir une action contre le titulaire de carte devant tout autre tribunal compétent en Suisse ou à l'étranger.

**8. Stipulations spéciales**

Les modifications ou adjonctions au présent contrat doivent être notifiées par écrit. Sont applicables par ailleurs les Conditions d'utilisation en vigueur pour les cartes de crédit de Viseca, dont le titulaire de la carte de crédit a pris connaissance. La version intégrale des Conditions d'utilisation des cartes de crédit vous parviendra avec votre carte de crédit. Vous pouvez aussi les consulter avant sur le site [www.viseca.ch](http://www.viseca.ch) ou les commander au numéro +41 (0)58 958 84 00. En cas de contradiction, les dispositions de la présente convention d'option de paiement par acomptes prévalent. Par la signature de la présente convention d'option de paiement par acomptes, le titulaire de carte confirme avoir pris connaissance des Conditions précitées et les accepter.

**Extrait des Conditions Générales et signatures****Déclaration du/de la soussigné-e**

Le/la soussigné-e **confirme** l'exactitude des informations données dans la présente demande et **autorise** Viseca Card Services SA à se procurer tous les renseignements nécessaires à l'examen des informations fournies, au traitement de la demande de carte, à l'émission de la carte et à l'exécution du contrat auprès de tiers, en particulier auprès de la Centrale d'information de crédit (ZEK), des autorités (par exemple offices des poursuites, autorités fiscales et contrôles des habitants), de la banque intermédiaire, d'agences d'informations économiques, de l'employeur, d'autres sociétés du Groupe Aduno ([www.aduno-gruppe.ch](http://www.aduno-gruppe.ch)) ou d'autres sources d'information appropriées ou prévues par la loi (par exemple Centre de renseignements sur le crédit à la consommation, IKO) et, en cas de blocage de la carte, de retards de paiement qualifiés ou d'utilisation abusive de la carte et d'autres états de faits similaires causés par le titulaire, à informer la ZEK et, si la loi le prescrit, les autorités compétentes. Dans cette mesure, le/la soussigné-e **libère** ces organismes du secret bancaire, d'affaires et professionnel.

Viseca Card Services SA peut refuser cette demande de carte sans donner de raisons. Dans ce cas, Viseca Card Services SA et les autres sociétés du Groupe Aduno sont autorisées à proposer d'autres produits ou services au/à la soussigné-e (aussi à l'adresse e-mail indiquée ci-dessus). Le/la soussigné-e peut révoquer cette autorisation par écrit à tout moment.

Viseca Card Services SA est habilitée à mandater des tiers **en Suisse ou à l'étranger** pour l'exécution entière ou partielle des services découlant de la relation contractuelle, y compris des programmes de primes (par exemple vérification de la demande, fabrication de la carte, services en ligne). Le titulaire **autorise** Viseca Card Services SA à mettre à disposition de ces tiers les données nécessaires à l'exécution diligente des tâches qui leur ont été assignées et, pour cela, à également envoyer celles-ci à l'étranger. Une transmission de données n'a lieu que si leurs destinataires s'engagent à les garder confidentielles, à respecter une protection des données appropriée, et à veiller à ce que d'autres éventuelles parties contractantes respectent également de telles obligations. Vous trouverez plus d'informations sur la protection des données dans la déclaration générale de protection des données de la société émettrice, sur [www.viseca.ch](http://www.viseca.ch).

Par sa signature sur la carte et/ou par l'utilisation de celle-ci, le/la soussigné-e confirme avoir lu, compris et accepté les **Conditions Générales d'utilisation des cartes de crédit et prepaid de Viseca Card Services SA (Conditions Générales)**. Les **Conditions Générales complètes** sont remises au/à la soussigné-e avec la carte. Celles-ci peuvent également être commandées par téléphone au +41 (0) 58 958 84 00 ou consultées, de même que les **taxes applicables à l'utilisation de la carte et à la relation contractuelle**, sur [www.viseca.ch](http://www.viseca.ch). Le contrat est soumis au droit suisse. Le lieu d'exécution, le for judiciaire, ainsi que le lieu de poursuite pour les soussigné-e-s domicilié-e-s à l'étranger, sont à Zurich.

Lieu et date

---

Signature (l'auteur de la demande ou le titulaire de la carte principale doit toujours signer)

---

Signature (l'auteur de la demande de carte supplémentaire doit obligatoirement signer en cas de demande)

---

**Annexes**

Citoyen suisse:

Joindre une copie du passeport ou de la carte d'identité (recto/verso, avec une photo reconnaissable, la signature et la date d'émission) de l'auteur de la demande et, le cas échéant, de l'auteur de la demande de carte supplémentaire.

(les annexes ne seront pas rendues)

Citoyen étranger:

Joindre une copie du permis de séjour (recto/verso, avec une photo reconnaissable, la signature et la date d'émission) de l'auteur de la demande et, le cas échéant, de l'auteur de la demande de carte supplémentaire.

**Prière d'envoyer le formulaire dûment rempli et signé, accompagné des copies demandées, à  
Viseca Card Services SA, Hagenholzstrasse 56, Case postale 7007, 8050 Zurich**

**A laisser vide!**

Client ID   Preferred Partner (indication obligatoire du Client ID en cas de case cochée) Date

IID demande       GSS IID       Code bonus 1  2  3

Catégorie de client Default REG Alternative

Nom/localité, banque/intermédiaire

Personne à contacter  Tél.

Identification effectuée conformément à la CDB  PEP

Examen de la capacité de crédit:  positif  négatif  par Viseca

Cotisation annuelle Default 01 Alternative 1<sup>re</sup> année   Années suivantes

DIP         DIS

DIC     Réf.

Timbre et signatures autorisées